

## GESTAUTOR – CREATION ADMINISTRATEUR LOCAL (“LOCAL ADMIN”)

Chaque entreprise souhaitant introduire des demandes ou étant détenteur d’autorisation/enregistrement, a besoin d’un compte d’« administrateur local ». Ce compte est créé par le Service Maîtrise des Risques - Biocides après réception de ce formulaire rempli.

!!! Avant l’envoi de ce formulaire au Service, l’utilisateur (qui deviendra « administrateur local » doit s’enregistrer sur le site internet suivant : <https://apps.health.belgium.be/gestautor-frontoffice/>.

Pour plus d’information à propos de l’enregistrement et des responsabilités de l’« administrateur local », veuillez consulter le manuel d’utilisation disponible sur le site internet <https://apps.health.belgium.be/gestautor-frontoffice/>.

Nom de l’entreprise:	
Statut PME ?	
Numéro BCE (pour les entreprises belges) :	
Numéro de TVA (entreprises étrangères):	
<u>Adresse:</u>	
Rue + N° + Boîte	
Code postal + Ville	
Pays	
<u>Contact:</u>	
Adresse e-mail	
Numéro de téléphone	

### Personne de contact – « Administrateur local »:

Titre:	
Prénom:	
Nom:	
Adresse e-mail enregistrée:	
Numéro de téléphone:	
Numéro de GSM:	
Langue :	

Date :

Signature (électronique) :

A envoyer par poste ou par e-mail à: [info.gestautor@health.fgov.be](mailto:info.gestautor@health.fgov.be)